



FLASH n° 46

16 octobre 2025



www.la-falaise.fr

Arbre de Noël 2025



Le traditionnel « Arbre de Noël », destiné aux jeunes falaisien(ne)s jusqu'à 10 ans, aura lieu le samedi 13 décembre 2025 à la salle Aigue Flore.

Rendez-vous à 16h00 pour découvrir les décorations de Noël du parc Aigue Flore où sera servi le goûter. Le Père Noël arrivera à partir de 16h30 pour la remise des cadeaux.

Parents d'enfants domiciliés à La Falaise, même si non scolarisés à La Falaise, nous vous demandons de tous vous inscrire via le coupon ci-dessous, *en vous engageant à venir retirer vos colis. Aucune distribution ne sera faite en mairie. Les cadeaux non retirés seront soit mis à disposition de l'accueil périscolaire, soit redistribués à des associations.*

Afin que cette distribution s'opère du mieux possible et qu'aucun enfant ne soit oublié, nous vous remercions de nous retourner le coupon ci-dessous **pour le vendredi 7 novembre 2025.**



CUPON-INSCRIPTION

Arbre de Noël des enfants 2025

À retourner en mairie pour le 7 novembre 2025
(dépôt dans la boîte aux lettres ou informations demandées à : mairie@la-falaise.fr)

NOM et prénom de l'enfant Garçon Fille

Date de naissance de l'enfant

NOM et prénom des parents

Adresse

Téléphone Courriel

- ▶ S'engage à venir retirer le cadeau de mon enfant le samedi 13 décembre 2025, aucune distribution ne sera possible en mairie.
- ▶ Ai noté que le cadeau non récupéré lors de cette permanence sera redistribué.

Signature(s) obligatoire(s) :

La commune vous aide :



Participation aux frais d'accueil de loisirs sans hébergement durant les vacances scolaires pour l'année 2024/2025

Conscient des difficultés rencontrées par les familles pour la garde de leur(s) enfant(s) durant les vacances scolaires, notre commune ne pouvant proposer de structure d'accueil, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de pérenniser cette aide financière lors de sa séance du 29 septembre 2020 comme suit :

- 3 € par jour d'accueil et par enfant de 3 à 10 ans inclus
- pour leur accueil au sein d'une structure publique d'accueil de loisirs sans hébergement agréée pour les vacances scolaires de l'année 2024/2025 (septembre 2024 à août 2025), hors stages, séjours ou colonies de vacances.

Pour faire la demande de versement, fournir avant le 30 novembre 2025 la ou les factures correspondantes et un RIB (si même RIB que l'année passée, le signaler) pour le virement bancaire en décembre.

Participation aux frais de transport scolaire pour l'année 2025/2026

Lors de sa séance du 29 septembre 2020, le Conseil municipal a également décidé de pérenniser sa participation d'un montant de 35 € aux frais de transport scolaire collectif de ses jeunes lycéens ou étudiants. Cette aide est donc reconduite pour l'année scolaire 2025/2026.



Pour faire la demande de versement, fournir avant le 30 novembre 2025 une copie de la carte de transport, un certificat de scolarité et un RIB (si même RIB que l'année passée, le signaler) pour le virement bancaire en décembre.



- Nous acceptons les envois par mail (mairie@la-falaise.fr) toutefois, les justificatifs devront être en pièces jointes et non dans le corps du mail afin d'éviter de devoir les extraire et les reformater. Merci de votre compréhension.
- Une fois la date dépassée, aucune demande ne sera prise en compte.

Colis de Noël 2025 des Sages



Cette année, les falaisien(ne)s de + de 70 ans peuvent s'inscrire pour recevoir un colis de Noël : vous avez jusqu'au 24 octobre 2025.



Les colis seront exclusivement à retirer en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels du 1^{er} au 9 décembre 2025



COUPON-INSCRIPTION - COLIS DE NOËL DES SAGES

À retourner en mairie pour le 24 octobre 2025 (à l'accueil ou dans la boîte aux lettres)
Inscription possible par courriel avec les informations demandées ci-dessous à : mairie@la-falaise.fr

NOM et prénom(s)

Date(s) de naissance

Adresse

Téléphone Courriel

Recensement citoyen

Tout français âgé de 16 ans, garçon et fille, doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie (ou auprès de son Consulat, lorsqu'il réside à l'étranger) en vue de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).



Cette formalité est obligatoire pour avoir le droit de se présenter aux concours et examens publics : diplôme national du brevet, baccalauréat, permis de conduire, ...



Comment se faire recenser ?

Le jeune mineur peut effectuer seul cette démarche ou se faire représenter par ses parents.

Si vous avez oublié de vous faire recenser à 16 ans, il est toujours possible de le faire jusqu'à 25 ans, n'hésitez pas !

La démarche peut se faire en mairie ou en ligne sur le site internet www.service-public.fr (prévoir la pièce d'identité du recensé(e) et le livret de famille pour copie de toutes les pages).

Une attestation de recensement sera délivrée en un unique exemplaire, il ne sera pas possible de délivrer de duplicata.

Cartes Nationales d'Identité - Passeports



J'AI CHANGÉ
DE NOM ET/OU DE PRÉNOM ?
JE DOIS **RENOUVELER**
MA **CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ**
ET MON **PASSEPORT** !



Changement de nom ou prénom ?

Renouvelez votre titre d'identité sous 3 mois.

Vous avez eu recours à l'une de ces procédures ?

- la procédure simplifiée de changement de nom par simple déclaration auprès de l'officier d'état civil ;
- la procédure de changement de nom pour motif légitime par décret ;
- la procédure de changement de prénom par demande auprès de l'officier d'état civil.

Dès que votre acte de naissance aura été mis à jour, vous devez prendre rendez-vous en mairie pour le renouvellement de vos titres et préparer votre demande en rassemblant les pièces justificatives, notamment votre acte de naissance modifié. Le renouvellement de vos titres est gratuit si vous fournissez la carte nationale d'identité et/ou le passeport dont vous demandez le renouvellement.



- Il est interdit d'utiliser la carte nationale d'identité et le passeport délivrés avant le changement de nom et/ou prénom. L'utilisation de ces anciens titres d'identité est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende (article 441-2 du Code pénal)
- Vos anciens titres seront invalidés à l'expiration d'un délai de 3 mois à compter de l'actualisation de votre acte de naissance. En cas de contrôle et au passage des frontières, ces titres apparaîtront comme non valides et leur présentation ne permettra pas de justifier votre identité.
- N'oubliez pas de demander le renouvellement de votre permis de conduire, de votre carte vitale, ainsi que de tous les documents comportant la mention de votre état civil et de communiquer votre changement de nom/prénom aux administrations et organismes concernés.



Nous vous rappelons que la mairie La Falaise n'est plus en mesure de délivrer les titres d'identité. Ainsi, les demandes sont dorénavant reçues, quel que soit le domicile du demandeur, dans les communes dotées de station biométrique (liste des communes sur www.la-falaise.fr)

La commune la plus proche est celle d'Aubergenville : vous trouverez des informations et pourrez prendre rendez-vous en vous rendant sur leur site internet www.aubergenville.fr (Services et démarches/État civil, élections, recensement/Pièces d'identité/carte d'identité ou passeport).

Campagne GPS&O 2025 pour l'acquisition d'un composteur individuel



GPS&O poursuit et intensifie ses campagnes de distribution de composteurs à tarif préférentiel. En effet, depuis le 1er janvier 2024, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire demande à ce que chacun puisse trier ses déchets alimentaires et végétaux. Cela n'est pas une obligation pour les particuliers.

En revanche, la collectivité en charge de la gestion des déchets, la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, doit proposer des solutions de tri aux habitants.

Descriptif du kit de compostage individuel : 20€ l'unité (coût réel 85 €, soit 65€ pris en charge par GPS&O)

- Un composteur en bois de 400 litres
 - Dimensions du composteur une fois monté : L 84,5 cm x l 83 cm x H 82 cm
 - Dimensions du colis avant montage : L 84,5 cm x l 15 cm x H 82 cm (prévoir la place nécessaire dans son véhicule).
 - Poids du composteur : 33kg
- Un bio-seau de 10 litres qui permet de stocker ses déchets fermentescibles avant de les amener au composteur
- Un brass'compost, outil indispensable qui facilite le mélange du compost
- Un guide pratique du compostage édité par GPS&O.

La formation au compostage

Une initiation gratuite au compostage est assurée par un professionnel (session de 45 min) avant la remise du kit. Cette courte formation est indispensable pour acquérir toutes les clés de fabrication de son compost maison et savoir l'utiliser au mieux. Deux modes de formation existent dorénavant :

- **Via un webinaire**, en amont de la remise du kit de compostage. Cette formation de 35 à 45 min se déroule en ligne sur TEAMS. Elle est suivie d'une série de questions réponses si besoin. Elle remplace celle donnée habituellement sur place le jour de la remise du matériel et permet de vous donner plus de souplesse. Tous les détails (lien de connexion, marche à suivre, contact en cas de problème...) vous seront adressés par mail après votre inscription sur « Démarches en ligne ».
- **Sur place**, le jour de la remise du kit de compostage.

Le jour de la remise du kit de compostage

Vous avez déjà été formé par webinaire ? Présentez-vous à l'heure choisie au moment de l'inscription et prenez possession de votre kit de compostage au "drive" de retrait.

Vous vous êtes inscrit à une distribution avec la formation sur place le jour de la remise ? Rendez-vous à l'heure fixée, assistez à l'initiation et récupérez votre kit de compostage.

Prochaines formations et distributions prévues :

Samedi 18 octobre à Verneuil-sur-Seine :

Formation sur place et distribution des kits de compostage. Rendez-vous au Complexe sportif François Pons, 17 route de Chapet.

Samedi 25 octobre à Vaux-sur-Seine

Formation sur place et distribution des kits de compostage. Rendez-vous à la Mairie, 218 rue du général de Gaulle.

De nouvelles dates seront ajoutées au fur et à mesure.

Prochains webinaires de formation au compostage :

- Mercredi 30 octobre de 18h30 à 19h30
- Mardi 4 novembre de 12h30 à 13h30
- Lundi 10 novembre de 18h à 19h
- Jeudi 13 novembre de 12h30 à 13h30
- Jeudi 20 novembre de 18h à 19h

Prochains drives de retrait de kits de compostage :

Carrières-sous-Poissy : La Fabrik 21, 120 avenue du Port : jeudi 13 novembre de 17h à 19h

Achères : Parking du LIDL, 26 rue des Communes : jeudi 27 novembre de 17h à 19h

Buchelay : Parking Auchan, Centre commercial « porte de Normandie » : samedi 15 novembre de 09h à 11h

Aubergenville : Centre Technique Communautaire Gaia, Bâtiment Gaia, rue du Clos Reine : dimanche 24 novembre de 18h à 20h

Limay

Sur le parking de Carrefour, 190 Route Nationale : Samedi 18 octobre de 9h à 11h

Réservation sur ww.gpseo.fr

Pour toutes vos questions liées au compostage : compostage@gpseo.fr
N° Infos déchets, 01 30 33 90 00, lundi > vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h. gpseo.fr

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique